



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
15.10.09.

Date de la convocation des conseillers :
15.10.09.

point de l'ordre du jour no:
11

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 23 octobre 2009

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Spautz, Tonnar, échevins, Snel, Hannen, Roller, Huss, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Baum, conseillers,

Clement, secrétaire communal.

Absents : Hinterscheid, échevin, Maroldt, Becker, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Acquisition d'un pré des consorts Müller-Linden

Vu l'acte de vente du 23 octobre 2009 signé pardevant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch entre l'Administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette d'une part et les époux Edmond Müller-Linden d'autre part, aux termes duquel la Ville d'Esch-sur-Alzette acquiert un pré sis au lieu-dit « in den Nonnenwiesen », inscrit au cadastre de la Ville d'Esch-sur-Alzette, dans la section A d'Esch/Nord sous le n°2797/850, d'une contenance de 23 a 60 ca ;

Considérant que cette acquisition se fait au prix de 177.000,- EUR ;

Considérant que l'acquisition est faite pour pouvoir réaliser le projet « Wunnen am Park » ;

Considérant que l'acquisition est donc réalisée dans un but d'utilité publique ;

Vu le plan de situation ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

a p p r o u v e à l'unanimité

l'acte de vente précité.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 24/11/2009

Pour expédition conforme,

Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,